Union Régionale LORRAINE

Porte F- Place du Général de Gaulle 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

EIC LORRAINE

Compte-rendu
de la réunion DP du 27 avril 2012

Cher(e) collègue,

La séance s'est déroulée sous la présidence de M. HORNY DET de l'EIC Lorraine assisté de M. PISIAS Reynald RRH et M. SIMON Bernard adjoint RS

QUESTIONS :

1. La délégation UNSA et les agents souhaitent un point sur les embauches.

-5 ATT TS ont été embauchés en janvier 2012 (Thionville, Apach, Metz-Sablon, Forbach, Blainville) ;
L'agent recruté comme ATT OP sera muté à DFAC en compensation d'une ressource qualif C pour Longuyon.
-10 ATT TS seront embauchés en juin.
Il restera 3 autorisations de recrutement d'ATT OP, en plus de l'embauche prévue des ATEF en cours de cursus (et hors compensation en cas d'échec).
Les affectations pour ces recrutements, ne sont pas connues à ce jour.

2. La délégation UNSA souhaite connaître les postes vacants sur l'établissement.

UO Toul : - graisseur Lérouville-Etude d'organisation en cours
- DPX Triangle (poste tenu par le DPX intérimaire de l'UO jusqu'au 01/07)

UO Epinal : AC Contrexéville : utilisation de M.LAINE, voir question 12 des DP du 01/03/2012.

3. La rumeur dit que le poste de CSBV en gare de Longuyon devrait être supprimé après la période des congés protocolaires. La délégation UNSA et les agents veulent savoir si cette rumeur est fondée et comment l'EIC compte discuter avec l'EV pour assurer une qualité de service aux voyageurs sans que le travail des aiguilleurs ne s'en trouve péjoré.

Une étude est en cours à l'UO Escale de METZ, elle n'est pas finalisée à ce jour.

Commentaires UNSA : *Nous espérons que la Direction tiendra compte de nos remarques afin que les taches de chacun soient clairement définies.*

4. Le 15/04/12, le train 40425 a circulé entre Mont-Saint-Martin et Thionville sans annonce pour les TE qu'il conduisait. La délégation UNSA demande à connaître les raisons de ce dysfonctionnement.

Le train 49424 conduisait un TE 4000481045(UTI C45) non annoncé par le correspondant belge de Fret SNCF.
Cette erreur a été constatée à Thionville. Les mesures d'incorporation correspondantes ont été prises par le COGC à partir de cette gare.
Une fiche « DYSFONCTIONNEMENT EF » pour les prochaines DP.

Commentaires UNSA : *Nous espérons avoir connaissance des conclusions pour les prochaines DP.*

5. La délégation UNSA souhaite connaitre le montant de la part collective de la « Prime » par UO.

	Moy.Part Collective	Moy.Part Individuelle
UO HGD	91,43	108,57
UO MZS	93,74	106,25
UO TL	93,20	106,80
UO EL	99,20	100,80
UO CAPACITE	99,07	100,92

Commentaires UNSA : *Avec un montant maximum de 300€ et au vu des résultats (97% des TER à l'heure) pour l'UNSA la prime n'est pas à la hauteur de l'engagement !!!*

6. La délégation UNSA demande que soit portée à la connaissance des délégués du personnel la statistique sur les jours fériés payés.

Comme annoncé lors des DP du 1er mars 2012(Q59), un bilan a été fait sur le 4ème trimestre 2011.
Au 31 mars 2012, la situation des 4 fériés devant être amortis à cette date est la suivante :
F8 (Toussaint) : Sur 911 jours, 699 pris ou récupérés, 162 payés à la demande des agents, 34 payés d'office et 16 épargnés.
F9 (11 novembre) : Sur 910 jours, 669 pris ou récupérés, 181 payés à la demande des agents, 46 payés d'office et 14 épargnés.
VN (veille de noël) : Sur 909 jours, 593 pris ou récupérés, 209 payés à la demande des agents, 58 payés d'office et 19 épargnés.
FB (St Etienne) : Sur 369 jours, 216 pris ou récupérés, 109 payés à la demande des agents, 41 payés d'office et 3 épargnés.
Au global, le nombre de F payés d'office représente 5,7% du total de F.C'est pourquoi, en plus de la fiche individuelle des agents, un FLASH INFO est édité chaque trimestre pour rappeler les F à amortir, ainsi que les dates correspondantes.

Commentaires UNSA : *Ces statistiques montrent que la crise n'épargne pas les Cheminots.*

7. Bien que les effectifs correspondent au cadre d'organisation, comme il nous l'est souvent rappelé en séance, il arrive encore trop fréquemment que soit demandé aux agents s'ils peuvent rendre un service pour permettre une bonne tenue des différents postes de l'EIC. La délégation UNSA et les agents demandent à connaître :

- **ce qu'ils peuvent attendre en retour de service rendu.**
- **les conditions pour obtenir ce retour.**
- **comment la direction évalue la valeur d'un service rendu.**

Des situations accidentelles ou imprévisibles peuvent conduire la CPS ou le DPX à demander aux agents une modification de leur commande.

Dans pareil cas, cela est fait en concertation avec l'agent.
Le DPX tient compte de la disponibilité dont a fait preuve l'agent, en mettant tout en œuvre pour accorder une demande d'absence ultérieure faite par l'intéressé.
Il appartient à la hiérarchie d'apprécier l'importance du service ainsi au travers des différents dispositifs managériaux existants.

Commentaires UNSA : *Malheureusement le manque de reconnaissance de l'entreprise amplifie la politique du « non » et remplace celle du «donnant, donnant ».*

8. La promotion actuelle d'ATTTS ne recevra pas la formation sur les modules transverses et donc ne valideront pas les UV correspondant. La délégation UNSA demande à en connaître les raisons et les adaptations que cela va entrainer.

Les modules de formation transverses ne seront plus suivis par les attachés TS (à partir du 1er avril 2012).
Les connaissances acquises lors de ces formations (RH, Gestion, Management) n'étaient pas utiles pour le premier poste de TTMV tenu par un attaché TS.
Des nouveaux modules transverses (règlementation du travail, droit, gestion-finances,…) sont en préparation (à partir de septembre) pour les agents qui prendraient un poste de DPX, ainsi que des modules sécurité (Management de la Sécurité, PDVI, CIL,…).Ils seront dispensés au plus près de la prise de poste.

Commentaires UNSA : *Pour nous, cette mesure est **inadmissible** et **discriminatoire** : l'examen doit être le même en interne que pour les attachés TS. Les modules RH, Gestion, Management permettaient de pouvoir renseigner ou de manager une petite équipe dans un poste. Cette mesure risque par la suite de devenir un critère de sélection pour faire un choix sur un poste ou même valider un potentiel !!!*

9. La délégation UNSA souhaite connaître les critères d'utilisation des agents de réserve de la gare de Pagny/Moselle par rapport à la charge de travail que nécessitent les remplacements en nuit au P3.

Les opérateurs CPS utilisent les agents de réserve en fonction des besoins et des disponibilités des agents (congés, formations, RP programmés, RP programmés, RP SA/DI, délégations,…), en s'efforçant de veiller à une répartition la plus homogène possible.

Commentaires UNSA : *Il semblerait que l'équité ne soit pas systématiquement respectée.*

10. La délégation UNSA demande si un alternant effectuant la saisie des RT et relié à un réseau téléinformatique (Syspre) peut percevoir l'indemnité de saisie.

Les indemnités de saisie sont normalement payées, afin de rémunérer la sujétion que représente la réalisation de travaux de saisie à cadence soutenue, en particulier lorsqu'ils représentent la tâche essentielle du poste de travail. Les indemnités prévues rémunèrent des sujétions réservées aux agents occupant des emplois de production, et non en formation. Dans le cas présent, on ne peut pas considérer que ces critères (saisie à cadence soutenue et emploi de production) puissent être ceux d'un jeune en formation, même pour préparer, par exemple un bac pro.

Commentaires UNSA : *Encore une fois la Direction interprète le règlement à son avantage.*

11. La délégation UNSA souhaite connaitre le nombre d'agent attaché à l'EME conventionné ou non.

Aucun agent de l'EIC n'est attaché à l'EME.

Certains agents peuvent toutefois être accompagnés ou reçus par des Conseillères Mobilité, dans le cadre d'une procédure de reclassement, ou de souhait de changement de filière, mais ces agents restent attachés à l'EIC Lorraine.

Commentaires UNSA : *Selon les instances les réponses différent, au CE le Directeur du Management nous annonce le chiffre de 35 alors qu'en Commission Locale Multi activité, il est de 180. Qui doit on croire ?*

12. La délégation UNSA demande qu'un point soit fait sur les congés protocolaires 2012 par UO :

Nombre de demandes reçues.
Nombre de demandes accordées.
Nombre de demandes accordées partiellement et les motifs.
Nombre de demandes refusées et les motifs.

HAGONDANGE : 187 demandes (79 réglementaires) ,158 accordées (76 réglementaires) ,15 accordées partiellement (2 réglementaires) et 14 décalées (1 réglementaire).
METZ : 123 demandes (69 réglementaires) ,111 accordées (67 réglementaires), 8 accordées partiellement (1 réglementaire) et 4 décalées (1 réglementaire).
TOUL : 152 demandes (81 réglementaires) ,116 accordées (58 réglementaires) ,23 accordées partiellement (17 réglementaires, 13 décalés (6 réglementaires).
EPINAL : 138 demandes (60 réglementaires) ,117 accordées (50 réglementaires) ,15 accordées partiellement (6 réglementaires et 6 décalées (4 réglementaires).
CAPACITE 56 demandes (9 réglementaires) et 53 accordées (8 réglementaires), 2 accordées partiellement (0 réglementaire) et 1 décalée (1 réglementaire).
Motifs des décalages et difficultés rencontrées sur certains sites :
HAGONDANGE : Attente figeages du FRET
METZ : Au PRS de METZ tous les AC avaient posé la même période en août.
TOUL : Revigny et PAI de PAGNY (7 agents avec 6 périodes identiques).
EPINAL : Ligne 23, suite mouvement de personnel
CAPACITE : La majorité des demandes est en août
Certaines périodes sont accordées partiellement ou décalées car la majorité des demandes sont concentrées sur la période du 14 juillet jusqu'au 15 août.

Commentaires UNSA : *Le CO est il réellement adapté ?*

13. Lors de la CPC (DP au National) formation du 28/03/12, on nous a annoncé le développement du centre de formation de Lyon-Vaise pour en faire un grand « campus universitaire » transport-mouvement. La délégation UNSA et les agents demandent si cette évolution remet en cause le CFCF de Nancy et à quel terme ?

Une Unité de Formation Transverse pour les agents de la DCF est créée. Cette unité est située à Lyon-Vaise. Les premiers cours auront lieu en juin 2012 (Plan de prévention, EIA, EIF, RPA, UV transverses).
Suite à la fermeture annoncée du site de NANTERRE en 2014/2015, une des hypothèses consiste à développer un nouveau centre pour les formations Transport-Mouvement. A ce jour, les missions de ce futur centre (inventaire des formations,…) ne sont pas définies, et en conséquence, l'avenir des CFCF actuels ne peut être précisé.

Commentaires UNSA : *La Direction ne se mouille pas trop. Le rattachement de la DCF à RFF ou au groupe SNCF déterminera l'avenir de nos centres de formation.*

14. Par rapport aux contrats de travail à temps partiel, la délégation UNSA et les agents concernés souhaitent savoir comment sont élaborées les conditions stipulées dans les annexes propres à chaque employé.
Qui est à l'origine des différentes dispositions telles que la limitation du nombre de journées chômées prises mensuellement, ou encore le refus d'accorder ces VT en dehors des périodes de moindre besoin?
L'application de ces mesures résulte-t-elle de la concertation de la CPS et des dirigeants?
Une nouvelle annexe peut-elle modifier le renouvellement d'un contrat à temps partiel sans l'accord de l'agent ?
Est-il possible que sur la fiche individuelle apparaisse le décompte réel des VT avec la date d'échéance du temps partiel plutôt qu'un calcul par rapport à une année civile qui ne reflète pas du tout la réalité ?
Quel est le nombre de contrat à temps partiel en cours de validité sur l'EIC ?

-L'article 3.3 de l'annexe 1 du RH 662 stipule que « les VT sont positionnés par le service après avoir étudié les souhaits exprimés par des agents » Elles doivent faire l'objet d'une programmation au moins un mois à l'avance ou peuvent figurer dans le roulement. Il n'y a pas de limitation de journées prises mensuellement, le calendrier d'amortissement des VT doit permettre à l'agent et à la CPS de suivre la situation de façon à être à jour des VT au 31 décembre de l'année considérée.
-L'annexe de l'avenant au contrat de travail à temps partiel prévoit que les VT ne seront pas accordés en période de fort besoin en personnel.
-L'article 3.2 du RH 662 concernant l'accord collectif sur le travail à temps partiel prévoit que « le délai de réponse à toute demande de temps partiel est mis à profit pour examiner les souhaits de l'agent, au cours d'un entretien avec l'encadrement de proximité, en terme d'activité et de périodicité de travail. »
L'assistant RH se met donc en contact avec l'agent afin de connaitre ses désidératas et vérifier que le temps partiel est gérable du côté de la production.
Les informations portées sur l'annexe à l'avenant au contrat de travail reflètent la concertation entre l'agent et la CPS.
-Les annexes ne sont établies qu'au moment du renouvelement du temps partiel. Elles ne sont pas établies unilatéralement.
-La fiche individuelle n'est pas modifiable. Elle indique le crédit annuel de l'agent, le cumul M-1, le pris, et le cumul de M.
-Le nombre total d'agent à temps partiel est à ce jour de 38(hors CPA).

Commentaires UNSA : *Ce nouvel avenant, non concerté entre les parties, vient encore durcir les conditions d'obtention des VT et réduit la féminisation possible de nos métiers.*

15. La délégation UNSA et les agents des gares assurant des prestations aux personnes à mobilité réduite demandent que leur soit précisé le rôle des ASCT lors de ces interventions.
Doivent-ils ou non aider à la prise en charge ?
Sont-ils ou non avisés de la présence d'une PMR à bord du train ?
Doivent-ils aviser le conducteur de l'opération en cours afin qu'il ne reparte de lui-même avec le CSBV dans le train (notamment pour les rames AGC) ?

CHSCT-La consigne CG 03004 prévoit que l'agent de gare accompagne la personne prise en charge jusqu'à sa place.
Les ASCT sont avisés des réservations Accès TER et Accès+ainsi que de la présence à bord par un message sur leur outil ACELIO.
L'agent de gare doit aviser, avant de monter à bord de la rame, l'agent chargé de l'autorisation de départ, et doit l'informer du service terminé.

Commentaires UNSA : *Cette tâche incombant parfois à l'aiguilleur, la mission principale de celui-ci étant d'assurer la sécurité, il serait normal que l'ASCT participe à chaque intervention.*

La prochaine réunion des DP aura lieu le 27 Juin.

Merci d'adresser vos questions pour le 19/06/2012.

Vos contacts UNSA sur l'EIC LORRAINE :

Délégués du Personnel :	**Eric BUGADA**	**03 82 39 81 07 ou 778.107**
	Gilles ZERRES	**06 15 67 03 07**
	Mickael BAILLY	
	Julien GAUCHEROT	
	Olivier BILOUROU	**06 82 48 96 45**
Représentant Syndical :	**Pascal SCHMITT**	**06 81 57 04 64**

-------------------- ✂ --

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional de l'UNION Régionale Lorraine
Porte F - Gare de METZ
Téléphone : 03.87.62.67.64 - 77.29.92 unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Réduction de 66 % sur impôts
et
adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM……………………………………..Prénom…………………………………………

Fonction……………………..Grade…………………Qualification………Niveau …….

Adresse domiciliaire ……………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………

Etablissement ……………………………………………….N°CP …………………..

Téléphone Service ……………………… . Téléphone Portable ……………………

Adresse EMail (perso ou SNCF) …………..………………..

A………………………..le,…………………………Signature………………………...